



Appel à projets **La 2^{nde} vie des D3E**

Dans la poursuite de ses actions en faveur de la réduction des déchets, et celle visant l'accompagnement au développement de l'économie sociale et solidaire, le TCO publie un appel à projets pour développer un projet de type recyclerie autour des D3E.

Le présent document précise l'objet, les critères de sélection, le calendrier et les modalités de consultation de cet appel à projets.

I. Présentation du contexte et des enjeux

La production de déchets sur le territoire du TCO est importante. En effet, chaque habitant produit en moyenne 545 kg de déchets par année pour un total de 120 000 tonnes.

Ces tonnages de déchets cachent une certaine complexité des flux et des potentiels de **développement de filières** qui existent pour chacun d'entre eux. Ce qui reste certain, c'est que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit et que pour les autres, une bonne partie **représente des ressources à valoriser**.

Parallèlement, la Réunion connaît un **chômage systémique** auquel les collectivités s'efforcent d'apporter des réponses.

Il existe de nombreuses activités économiques qui sont tournées autour de la récupération d'objets et de déchets : les sites de vente par internet comme « le bon coin », les brocantes, les magasins de seconde main, les ateliers d'insertion en lien avec la récupération et le recyclage, les recycleries, les artisans réparateurs, etc.

Il y a donc là un **fort potentiel en matière d'activités économiques et de création d'emplois**.

La collectivité soutient, ou a soutenu, déjà plusieurs structures visant à mettre en place une activité économique tournée autour de la récupération, la valorisation et la revente de déchets, tout en créant de l'emploi ou en insérant des publics qui en sont éloignés, notamment au travers du financement d'ateliers chantiers d'insertion. Ces structures se sont tournés vers des flux comme la ferraille, le bois (de palettes notamment), le matériel informatique ou encore le textile.

Afin d'assurer une cohérence des offres de seconde main à l'échelle de son territoire, le TCO souhaite proposer son soutien aux projets s'intéressants aux flux **des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques** (les D3E). Bien que ce flux soit minoritaire en termes de volume de déchets produits (« seulement » 1400 tonnes par an), il représente à la fois une source de pollution non négligeable (matériaux nocifs qui composent les équipements) mais aussi un type de produit recherché par la population et donc un potentiel de vente avéré (étude ressourcerie de 2011 du TCO).

II. L'objet et la description du présent appel à projets

Le présent appel à projets vise à **prolonger la durée de vie des D3E (réparation, location, récupération de pièces détachées, sensibilisation, ateliers, formations, etc)**.

Rem : Les projets pourront intégrer d'autres types de déchets que les D3E mais ces derniers devront avoir une place prépondérante dans l'activité.

La collectivité dispose dans ce cadre d'un local de 300m² dans la zone artisanale de Cambaie. Elle souhaite mettre à disposition ce local (convention de mise à disposition de 3 ans) avec un loyer au tarif progressif.

En plus, de la **mise à disposition à loyer modéré du local**, le TCO pourrait également assurer un soutien en termes :

- d'accompagnement à la structuration et au développement du projet ;
- logistiques, en permettant de détourner les flux D3E, en déchèteries ;
- de communication, via son site internet et les réseaux sociaux ;
- de mise en réseau des acteurs et d'échanges de bonnes pratiques.

Au travers de la mise à disposition du local, le TCO souhaite **voir émerger une offre nouvelle pour les usagers** d'acquisition/réparation d'équipements électroménagers de seconde main à des tarifs abordables.

Les objectifs sont d'une part d'éviter le recyclage systématique d'une partie des D3E pouvant faire l'objet de remise en état, réparation ou récupération de pièces. Et d'autre part, de **développer de nouvelles activités économiques** autour de la valorisation de ces « déchets » au travers de service ou vente de biens à des tarifs réduits pouvant bénéficier à des personnes connaissant des difficultés financières ou souhaitant être dans une démarche de **consommation responsable**.

Le local concerné

Le local se trouve dans la zone artisanale de Cambaie : 12 avenue du Grand Piton, 97460 Saint-Paul.

Une visite du site peut être organisée sur demande en écrivant à : jacques.potier@tco.re.

Les acteurs et projets éligibles

Cet appel à projets est ouvert :

aux projets :

- visant à promouvoir, principalement, **la 2nde vie des D3E**.
- ayants un rayonnement sur l'ensemble du territoire (TCO).
- opérationnels au mois de mars 2020.

aux associations :

- relevant de la loi de l'ESS dont les projets s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et portant ses valeurs, tel que la loi n° 2014-853 du 31 juillet 2014 le définit dans ses articles 1 et 2.
- créées à la date de clôture de l'appel à projets.

Les modalités de financement

Le montant global du présent appel à projets est de 64 800€ en nature, sous la forme d'une réduction de loyer.

Le loyer est progressif. Il sera de :

- Année 1 : 500 € par mois soit une subvention en nature de 26 400€ sur l'année
- Année 2 : 850 € par mois soit une subvention en nature de 22 200€ sur l'année
- Année 3 : 1350 € par mois soit une subvention en nature de 16 200€ sur l'année

Cette mise à disposition à loyer modéré est proposée sur une période de 3 ans, sous réserve :

- de la validation du projet par les instances décisionnaires ainsi que de l'inscription des crédits annuels nécessaires au budget du TCO,
- que les bilans annuels (techniques et financiers) produits ainsi que les justificatifs fournis démontrent que les actions réalisées ont bien été conformes au programme d'actions invoqué par la structure dans le cadre du présent appel à projets.

Le TCO se réserve le droit d'apprécier l'atteinte ou non des objectifs à travers des bilans et de rompre la convention à date anniversaire (date de signature de la convention) si le bilan ne répond pas aux attendus de la convention.

III. Les critères de sélection des dossiers et les attendus

Le contenu du dossier

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

► La présentation du projet (cf. annexe 1)

Pour présenter son projet, la structure devra respecter scrupuleusement le canevas de la fiche de candidature (annexe 1 – Fiche de candidature).

La structure pourra rajouter d'autres éléments qu'elle estime utile à l'analyse et la compréhension de son projet.

► Les documents financiers

- le détail du montage financier du projet;
- un estimatif budgétaire sur 3 ans en termes d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet proposé par le candidat (**remplir et fournir sous format tableur le canevas proposé en annexe 2 - budget prévisionnel**);
- la liste des participations éventuelles (subventions, mise à disposition de biens matériels...) des autres collectivités et/ ou établissements publics ;
- le budget global de la structure (si différent de celui du projet) au format de l'annexe 2.

► Les documents administratifs

- Les statuts en vigueur, datés et signés
- Le récépissé de déclaration en préfecture et la photocopie de la publication au journal officiel mentionnant la date de la création de l'association (ou le document indiquant que la demande est en cours)
- Les récépissés des déclarations et les publications au Journal officiel de l'ensemble des modifications éventuelles
- La liste à jour des membres du conseil d'administration et des membres du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun
- Le dernier rapport annuel d'activité
- Le numéro SIRET de l'association, en cas d'activité économique et commerciale existante
- Les coordonnées du responsable du dossier (nom, prénom, adresse, téléphone, télécopie, courriel)
- Un relevé d'identité bancaire ou postale, au nom de l'association
- Les attestations de régularité de situation sociale et fiscale au 31/12/2018 et l'attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'année en cours

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne sont pas recevables.

Les critères de sélection

L'analyse des projets se fera au travers des critères d'appréciation suivants :

Critère 1 – Viabilité économique

Proposer un projet tendant vers une viabilité économique ou recherchant au maximum l'autofinancement attestant de la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs et pérenniser son activité

Critère 2 – Capacité à détourner des D3E et les remettre sur le marché de l'occasion

Détourner un maximum d'objets/déchets de sa filière de traitement (export pour recyclage)

Critère 3 – Sensibilisation du public

Capacité à mobiliser et sensibiliser le public à une consommation responsable

Critère 4 – Création d'emplois

Le projet doit permettre la création d'emplois (pérennes ou en insertion)

Critère 5 – Partenariats de la structure sur le projet

Les projets déposés par un consortium de structures avec description des partenariats et des complémentarités auront une attention particulière. De la même manière, la capacité de la structure à mobiliser des partenaires publics ou privés autour du projet seront appréciés.

Critère 6 – Prise en compte et complémentarité du projet avec les acteurs de l'économie circulaire existants

Les projets faisant apparaître une bonne connaissance des acteurs agissant dans ce domaine d'activité et des pistes de convergence ou complémentarité seront bienvenus.

IV. La gouvernance et l'instruction des dossiers

L'instruction des dossiers

Un groupe d'instructeurs composé de techniciens du TCO vérifiera l'éligibilité des dossiers, effectuera un travail de pré-instruction et présentera les dossiers auprès d'un comité technique composé de représentants du TCO. Les candidats dont les dossiers sont éligibles pourront être reçus individuellement par le comité technique afin de présenter leur projet et d'apporter d'éventuelles précisions. Les candidats seront contactés individuellement le cas échéant. Le comité présentera aux instances décisionnaires une analyse technique de chaque dossier. Ce seront les instances qui sélectionneront les candidats.

Les modalités de réponse à l'appel à projets

L'appel à projets est disponible sur le site internet du TCO dans l'espace « compétence et projets ».

La date limite de réception des réponses à l'appel à projets est fixée, sans dérogation possible, au 15 novembre 2019 à 23h59 heure locale.

Les réponses, dactylographiées en langue française, devront parvenir au Territoire de la Côte Ouest par courrier électronique uniquement à courrier@tco.re avec comme objet « AAP - 2nde vie des D3E ».

Réception de projets :

- Du 2 octobre au 15 novembre 2019 inclus

ATTENTION :

Les réponses réceptionnées hors délai, soit après le 15 novembre 2019, ne pourront être instruites.

Pour toute question relatives au contenu du cahier des charges, vous pouvez vous adresser au service Prévention et exploitation des sites de la Direction Environnement au 0262 31 32 46 ou à courrier@tco.re avec comme objet « AAP - 2nde vie des D3E ».

Le calendrier prévisionnel de la consultation et communication des résultats

- Début octobre 2019 : Lancement AAP
- Mi - novembre 2019 : Dépôt des dossiers
- Mi – novembre/ Fin novembre 2019 : Analyses des candidatures
- Décembre 2019 : Passage auprès des instances
- Février 2020 : Signature de la convention
- Mars 2020 : Démarrage de l'action

Les résultats seront communiqués par mail aux porteurs de projets.

V. Les données mises à disposition

- Les données issues de l'étude de faisabilité d'une ressourcerie (2011) - sur demande uniquement à courrier @tco.re.

Annexes

Annexe 1 - Fiche de candidature

NB : Ce document constitue la trame que devra obligatoirement suivre le candidat à l'appel à projets. Le document devra être présenté en version dactylographiée. Ce document, daté et signé, comportera au maximum 15 pages, et devra suivre le plan suivant :

Présentation du projet et du candidat (2 pages)

- Projet en construction ou en consolidation
- Intitulé du projet
- Porteur de projet ou structure porteuse de l'action (*Nom; Téléphone, Adresse email*)
- Représentant légal (*Nom/Prénom; Fonction ; Téléphone, Adresse email*)
- Personne chargée du suivi opérationnel du projet (*Nom/Prénom ; Fonction ; Téléphone, Adresse email*)
- Capacité à porter le projet (1 page): Identité, qualité et expérience du porteur de projet ou du « dirigeant » et, s'il y a lieu, les responsables des structures associées

Description synthétique du projet (1 page)

- Objectifs, enjeux et principaux résultats visés
- Principe ou fonctionnement
- Public(s) cible(s)
- Type d'objets ou flux de déchets concernés (*pour rappel, il doit s'agir majoritairement de D3E*)

Description détaillée du projet (12 pages)

Planning prévisionnel de déroulement de l'activité

La date de mise en œuvre du projet envisagé par le candidat

Un descriptif succinct des actions proposées sur les 3 années (phase de démarrage de chaque action)

Emergence et structuration du projet

Description des modalités de fonctionnement et des différentes facettes du projet (récupération des objets, réparation, ventes, animations, etc)

Moyens techniques et humains nécessaires

Description des acteurs déjà impliqués et leur rôle

Résultats déjà obtenus (s'il y a lieu)

Financements (publics et privés) déjà obtenus (justificatifs à joindre) ou envisagés

Indicateurs de suivi et d'impact de l'activité par rapport aux critères de sélection.

Axes de développement du projet et plan d'actions détaillé du projet selon les critères de sélection retenus pour le présent appel à projets

Détails du plan d'actions composants le projet et des résultats espérés.

Mise en évidence de l'impact de ces actions, et du projet, sur les critères de sélection fixés précédemment, en répondant notamment aux questions suivantes:

- **Critère 1** – Comment le projet arrive à viser la viabilité économique ?
- **Critère 2** – Quelle serait la capacité du projet à détourner des D3E et les remettre sur le marché de l'occasion? Comment comptez-vous y arriver ?
- **Critère 3** – Quelles actions sont prévues pour sensibiliser le public et faire connaître le lieu ? A quelle fréquence et avec quels moyens?
- **Critère 4** – Combien d'emplois direct le projet devrait-il créer ? Quels types d'emplois et de contrats sont envisagés ?

- **Critère 5** – Quels sont les partenariats de la structure sur le projet ? De quel type de partenariats s'agit-il et comment s'articulent-ils ?
- **Critère 6** – De quelle manière votre projet se positionne en complémentarité des projets existants ? Existe-t-il des concurrents à votre activité sur le territoire ? En quoi votre offre est-elle différente ?

Autres informations à apporter jugées utiles par le candidat

Annexe 2 - Budget prévisionnel à remplir sous format tableur

NB : Ce document constitue la trame de budget prévisionnel que devra obligatoirement suivre le candidat à l'appel à projets. L'apport d'informations précises dans la zone « commentaires » sera fortement apprécié.

CHARGES	Commentaires (détail des montants)	Année 1	Année 2	Année 3
I. Charges directes affectées à l'action				
60- Achat				
Prestation de services				
Achats matières et fournitures				
Autres fournitures				
61- Services extérieurs				
Locations				
Entretien et réparation				
Assurance				
Documentation				
62- Autres services extérieurs				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicité, publication				
Déplacements, missions				
Services bancaires, autres				
63- Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
64- Charges de personnel				
Rémunération du personnel				
Charges sociales				
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante				
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles				
68-Dotation aux amortissements				
II. Charges indirectes affectées à l'action				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
Total des charges indirectes				
86- Emplois des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PRODUITS ⁽¹⁾	Commentaires (détail des montants)	Année 1	Année 2	Année 3
I. Ressources directes affectées à l'action				
70- Vente de produits finis, prestation de services, marchandises				
74- Subventions d'exploitation ⁽¹⁾				
Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)				
-				
-				
Région :				
-				
Département :				
-				
Commune(s)				
-				
-				
Organismes sociaux (à détailler) :				
-				
-				
Fonds européens				
CNASEA (emplois aidés)				
Autres aides, dons ou subventions affectées :				
-				
75- Autres produits de gestion courante				
76- Produits financiers				
77- Produits exceptionnels				
78 – Reprises sur amortissements et provisions				
II. Ressources indirectes affectées à l'action				
Total des produits indirects				
87- Contributions volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				